

## ORDRE DE RENVOI

Le mardi 13 décembre 1983

*IL EST ORDONNÉ, —*

Que le Comité permanent des pêches et des forêts soit autorisé à nommer neuf députés qui constitueront un sous-comité chargé d'étudier et de surveiller tous les aspects des pluies acides et de faire rapport à ce sujet;

Que le sous-comité et ses membres soient autorisés à voyager au Canada et aux États-Unis, et que le personnel nécessaire les accompagne;

Que le sous-comité soit autorisé à retenir les services des experts et des employés professionnels, techniques et de bureau qu'il jugera nécessaires;

Que le sous-comité fasse rapport au Comité de temps à autre; et

Que les témoignages recueillis par le sous-comité au cours de la première session du présent Parlement soient réputés avoir été déposés et déférés au Comité.

*ATTESTÉ*

*Le Greffier de la Chambre des communes*

C. B. KOESTER

Le vendredi 16 décembre 1983

*IL EST ORDONNÉ, —*

Qu'un Sous-comité du présent Comité soit créé pour étudier et surveiller tous les aspects des pluies acides et de faire rapport au Comité de temps à autre.

Que le Sous-comité soit composé de cinq membres du parti Libéral, trois membres du parti Progressiste Conservateur et un membre du Nouveau parti démocratique, ces députés à être nommés par le président de ce comité après les consultations habituelles avec les Whips des différents partis. Tout changement ultérieur à la liste de membres sera fait par le président du Sous-comité après les consultations habituelles avec les Whips des différents partis.

Qu'en plus des pouvoirs qui lui sont déférés par la Chambre, le Sous-comité soit habilité à convoquer des personnes et à exiger la production de documents et dossiers, à se réunir pendant que la Chambre siège et pendant les périodes où la Chambre est ajournée, à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages dont ils peuvent ordonner l'impression et à autoriser le président à tenir des réunions pour entendre les témoignages et à en autoriser la publication en l'absence d'un quorum.

*ATTESTÉ*

William C. Corbett

*Le Greffier du Comité permanent  
des pêches et des forêts*

Le mardi 15 mai 1984

*IL EST ORDONNÉ, —*

Que par suite à sa recommandation du vendredi 16 décembre 1983 prévoyant la création du Sous-comité sur les pluies acides, le Comité autorise ce dernier à faire imprimer son rapport avant de le lui présenter.

*ATTESTÉ*

William C. Corbett

*Le Greffier du Comité permanent  
des pêches et des forêts*